

Mobiliser le levier de l'inclusion pour lutter contre le chômage de longue durée

ENSEMBLE POUR UNE SOCIÉTÉ
PLUS INCLUSIVE



LE PACTE IAE : 5 ENGAGEMENTS ET 30 MESURES



Le **Pacte IAE** porte l'**ambition** de faire plus et mieux pour atteindre l'objectif de **240 000** personnes accompagnées dans l'IAE en 2022 et détaille **une feuille de route** articulée autour de **5 engagements** :

1. **Accompagner chaque personne selon ses besoins**
2. **Innover et libérer le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives**
3. **Rallier toutes les entreprises et tous les acteurs publics à la cause de l'inclusion**
4. **Agir ensemble sur tous les territoires**
5. **Simplifier, digitaliser et co-construire en confiance**

LA CIRCULAIRE FIE : PREMIERS LEVIERS D'ACTION



Soutenir la croissance de l'offre avec un budget de plus d'un milliard d'euros consacré à l'IAE en 2020, soit une hausse de 120 millions par rapport à 2019



Faciliter le développement avec le principe d'une confiance accordée *a priori* aux SIAE, doublée d'un contrôle des résultats *a posteriori*



Outiller les structures avec la création de la Plateforme de l'Inclusion

Soutien à la croissance de l'offre des SIAE



Les mesures spécifiques pour **libérer l'action des SIAE** et créer les **conditions de la croissance**

#PacteIAE Mesures n°9, n°10, n°11, n°12

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Le mode de calcul du **taux de commercialisation** évolue afin d'augmenter la marge de manœuvre des ACI pour mieux correspondre à la réalité de leur activité économique.

Entreprises d'insertion (EI)

Le dialogue de gestion est centré sur le **projet social** de l'entreprise et fait preuve de davantage de **souplesse** dans la définition du **secteur économique** et du **territoire** d'intervention.

Associations intermédiaires (AI)

La pratique du **plafonnement du volume d'ETP par structure** est supprimée.

Les dispositions relatives au **plafonnement de 480h** sur 2 ans pour la mise à disposition de personnel auprès d'employeur de droit privé seront assouplies.

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Dans le cadre du Pacte ETTI, une **augmentation de 20% des ETP conventionnés** peut être accordée dès lors que le projet social de la structure est validé.

Les **projets de création** peuvent être soutenus par un conventionnement de 20 ETP et pourront bénéficier d'un appui du fonds d'amorçage du FDI.

Une baisse de l'aide au poste de 5% est consentie en contrepartie.

Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)

Le modèle EITI, mis en place de façon expérimentale en 2018, est développé sur l'ensemble du territoire. Il est désormais financé par une **aide au poste**.



L'**exonération de l'IAE du bonus-malus** a été réaffirmée, y compris pour les AI et ETTI
#PacteIAE Mesures n°11, n°12



Le **Fonds de développement de l'Inclusion (FDI)** est davantage mobilisé sur le développement des projets
#PacteIAE Mesure n°8

La croissance du nombre de personnes en parcours dans les **Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** sera accompagnée pour atteindre **12 000 en 2022**
#PacteIAE Mesure n°13

Avant

Aide réservée aux moins de 26 ans et + de 45 ans

Après

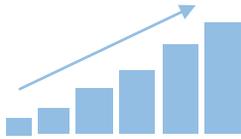
[après publication d'un décret]

Aide élargie à l'**ensemble des publics prioritaires** et aux réfugiés/bénéficiaires de la protection subsidiaire





Mobiliser **tous les formats de parcours** pour les adapter aux besoins des personnes
#PacteIAE Mesure n°1



Pour rappel, la durée hebdomadaire minimale de travail de 20h **peut varier**, dans une logique de **progressivité du parcours d'insertion**, en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Cette possibilité favorise le déploiement national du **dispositif « premières heures »**.

Il est mis fin à la doctrine d'usage de plafonner, souvent à 26h, la durée de travail en ACI.



Les dérogations existantes visant à **moduler la durée des parcours** sont facilitées. Elles concernent :

-  Les salariés en insertion qui achèvent une formation professionnelle
-  Les travailleurs handicapés en difficulté d'insertion durable
-  Les salariés en insertion en grande difficulté d'un ACI

 Les **périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)** peuvent désormais être effectuées au sein **d'ACI, d'AI et d'EI**

 L'accueil de public en **Garantie jeunes** est **élargi à l'ensemble des SIAE**, sous certaines conditions, pour une durée maximum variable :

ACI	AI	EI	ETI
4 mois	150h	4-6 mois	300h



Faciliter l'accès à la **formation professionnelle** des salariés en insertion
#PacteIAE Mesures n°3, n°4 et n°5

Mobilisation du PIC IAE



Tous les salariés en insertion sont éligibles au PIC IAE



Une enveloppe de **75 millions d'euros** y est consacrée pour 2020 (soit une augmentation de **25%** par rapport à 2019), dont la gestion est déléguée aux OPCO



Le déploiement des **Actions de formation en situation de travail (AFEST)** est encouragé



2 expérimentations de programmes de **formation aux compétences digitales de base** sont lancées en 2020

Contrats de professionnalisation



L'alternance est favorisée comme nouvel outil de parcours via l'accès au contrat de professionnalisation Inclusion



Il peut être mobilisé **à l'entrée ou en cours de parcours**, qui pourra, le cas échéant, être **prolongé au-delà de 2 ans**



Une **aide financière à l'embauche de 4 000€** sera délivrée par Pôle emploi (non cumulable avec l'aide au poste)



Cette mesure sera mise en œuvre par décret





Expérimentations en cours

Convergence

« Convergence » cible des personnes en situation de **grande exclusion**, salariées en **ACI** et s'appuie sur :

- Un allongement de la **durée** des parcours de 2 à 5 ans
- Une meilleure **mise en réseau** des partenaires
- Un renforcement de **l'accompagnement**, pendant et en sortie du dispositif



Elargissement du dispositif à **6 nouveaux territoires** d'ici 2022

SEVE emploi

« SEVE emploi » vise à engager les SIAE à proposer une offre de service RH aux entreprises, dans une démarche de **formation-action à la médiation active**.

Sont prévus :

- Une dotation de démarrage de **20 000€ par SIAE**
- Un financement complémentaire moyen de **17 000€ pour un suivi dans l'emploi** pour 60 SIAE maximum



Elargissement du dispositif à **8 régions** en 2020, puis à 13 en 2021

TAPAJ

Le **Travail Alternatif Payé à la Journée** (TAPAJ) est un programme d'insertion globale à seuils adaptés pour des **jeunes entre 16 et 25 ans**, en très grande précarité, désocialisés et souffrant de problèmes d'addiction.

- Il permet aux jeunes d'être rémunérés en fin de journée via des **AI**



Elargissement du dispositif à **20 nouveaux sites** chaque année



Déploiement de l'IAE en détention

#PactelAE Mesure n°7



8 projets pilotes d'IAE en détention ont été lancés depuis **2016**



Les projets existants sont poursuivis et déployés dans un maximum de territoires d'ici 2022



Sont à privilégier :

- Une activité économique stable
- Avec une gestion RH éprouvée



Les projets sont instruits par la Di(r)eccte, en association avec le chef d'établissement pénitentiaire



Sont en appui les équipes des Di(r)eccte, des DISP, des SPIP et de **l'agence nationale des TIG et de l'insertion professionnelle**. Les **collaborations avec les acteurs de la gestion déléguée** sont encouragées



Le plafonnement du volume d'ETP par structure est levé



Accueil de TIG dans l'IAE

#PactelAE Mesure n°7

Les SIAE sont encouragées à accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG), à la suite de l'accord du 20 novembre 2019 avec le ministère de la Justice et les réseaux de l'IAE.



Développée par une Start up d'Etat, en partenariat avec la DGEFP et Pôle emploi, la Plateforme de l'Inclusion va permettre, dès 2020, la mise en œuvre de **nouvelles modalités de prescription** de parcours d'insertion, puis le développement de **nouveaux outils** au service des parcours. #PacteIAE Mesure n°26



Objectifs



Centraliser un **registre de l'offre de postes**, à disposition des prescripteurs et des potentiels candidats



Simplifier et accélérer l'entrée en parcours d'insertion



Impliquer largement de **nouveaux orienteurs et prescripteurs**

Déploiement



Opérationnelle dans **trois départements pilotes**, elle sera déployée sur le territoire au cours de l'année 2020

Les modalités de déploiement et le détail des fonctionnalités feront l'objet d'une communication spécifique

Une gouvernance renouvelée

Préfiguration du « Comité régional d'inclusion dans l'emploi »

#PacteIAE Mesure n°22



Présidé par le préfet de région, le comité **animera les politiques d'inclusion sur le territoire**, en associant étroitement le conseil régional et les parties prenantes



Il assurera le **suivi de la mise en œuvre régionale du Pacte IAE** et le **pilotage stratégique** de la croissance des structures de l'IAE



Il permettra un **dialogue et une réflexion commune** entre acteurs de l'inclusion et entreprises engagées, en s'appuyant notamment sur les **clubs La France, Une Chance**

Le Conseil départemental de l'IAE (CDIAE)

#PacteIAE Mesure n°22



La **fonction administrative** des CDIAE **est allégée**



Des **instances thématiques de niveau départemental ou infra-départemental** permettront d'animer au niveau local les sujets de :

- Mobilisation des financeurs (collectivités, financeurs privés, etc.)
- Ingénierie de parcours (cf. CTA)
- Passerelles emploi, en association avec les entreprises et les acteurs de l'emploi





Décrets à paraître :



Décret portant diverses modifications des dispositions relatives à l'IAE



Décret relatif à l'aide à l'embauche des personnes éligibles à un parcours d'IAE en contrat de professionnalisation par une SIAE



Décret relatif à l'aide à l'accompagnement personnalisé délivré par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

En cours d'élaboration:



Déploiement du potentiel des acteurs du **travail indépendant** pour l'inclusion
#PacteIAE Mesure n°14



Préparation et signature du **Pacte AI**
#PacteIAE Mesure n°12



Expérimentation « **passerelle vers l'emploi** »
#PacteIAE Mesure n°17



Stratégie de développement des **achats inclusifs** privés et publics
#PacteIAE Mesure n°20



Contractualisation avec les **départements**
#PacteIAE Mesure n°24



Conception et déploiement de l'**Académie de l'inclusion** pour former les acteurs et harmoniser les bonnes pratiques dans une logique de confiance
#PacteIAE Mesure n°27



CDIAE – Missions des nouvelles instances locales de gouvernance
#PacteIAE Mesure n°22



Préparation d'une **nouvelle programmation FSE**
#PacteIAE Mesure n°8



Mesures législatives prévues en 2020 :



Création du **CDI Inclusion** pour les publics seniors sans solution
#PacteIAE Mesure n°2



Suppression de l'agrément remplacé par un numéro d'éligibilité en lien avec la mise en œuvre de la Plateforme
#PacteIAE Mesure n°29



Application des conditions de l'agrément ESUS à l'IAE
#PacteIAE Mesure n°28

Contact

mip.dgefp@emploi.gouv.fr